



J'ORGANISE MON DÉPART

Pensez à :

- **Je rassemble les originaux**, les preuves, ou fais des copies de tous les justificatifs que je stocke dans un lieu sûr (à mon lieu de travail, chez une personne de confiance). Ces documents peuvent être rassemblés sur une clé USB que je conserve en lieu sûr. En cas de pressions financières ou de rétention de documents, je m'oriente vers les associations qui m'accompagneront.

- **Préparer les enfants**, leur expliquer la conduite à adopter

- **Je créé une boîte mail confidentielle** sur laquelle seront déposés tous les documents scannés. Si je n'ai pas d'ordinateur, pour effectuer mes démarches informatiques ou en ligne, je me rends au CCAS de Nîmes, où un espace numérique est à ma disposition.

- **Rassembler des éléments de preuve** : dépôts de plainte, certificats médicaux, sms, messages vocaux...

- **Prévoir des vêtements**, pour vous-même, et les enfants (doudous, lait, couches) et les placer dans un endroit sûr (travail, personne de confiance, consignes dans les supermarchés...)

- **Je prends contact** avec la CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD 321 rue Maurice Schumann à Nîmes

- **Je prévois** de modifier/créer les coordonnées bancaires sur lesquelles les prestations pourront être versées.



JE SIGNALE LES FAITS MÊME SI JE SUIS MINEURE

- **par mail** : ddsp30-contact@interieur.gouv.fr

(Par précaution, pensez à effacer l'historique des envois sur votre ordinateur)

- **ou en me rendant à l'Hôtel de Police** : 245 avenue Pierre Gamel à Nîmes ou à la **gendarmerie (17) de mon domicile**

Je serai reçue par des personnels formés, chargés de m'écouter, et recevoir ma déclaration.

- **à quelqu'un de confiance** : Mon médecin de famille, mon médecin du travail, kiné, gynécologue, mon aide-ménagère, mon employeur...

- **par courrier au Procureur de la République** en précisant votre état civil, vos coordonnées complètes, numéro de téléphone et récit détaillé TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NIMES - Bd des Arènes - 30000 NIMES

- **sur la plate-forme internet** : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/> écrire dans la barre « chercher une démarche » : violence conjugale

Pour que des suites soient engagées contre l'auteur des violences, il est préférable de déposer plainte.

- si je souhaite déposer plainte : je pense à prendre **ma carte d'identité**. Je peux être assistée de l'intervenante sociale ou la psychologue du Commissariat. Un récépissé me sera remis.

- si je ne souhaite pas déposer plainte, il est conseillé de déclarer les violences subies au commissariat de police par une **main courante** (à la gendarmerie, par un procès-verbal de renseignements judiciaires). Cette pièce n'a pas les mêmes effets que la plainte. Il s'agit d'une pièce qui sert à retracer l'historique des violences.



Important : qu'une plainte soit déposée ou non, le certificat médical n'est pas obligatoire mais conseillé, pour la suite de votre procédure.



STRUCTURES D'ACCUEIL ET HEBERGEMENT 24H/24-7J/7

- **CROIX ROUGE FRANCAISE** Prise en charge de la victime, avec ou sans enfant, sans hébergement.

178 allée Salvador Dali à NIMES
☎ 115

Mardi - mercredi - jeudi :
9h - 12h

- **SERVICE D'INFORMATION ET ORIENTATION DES PARENTS ISOLÉS**

34 rue Notre-Dame à NIMES
☎ 04.66.84.49.74

Lundi - mardi : 13h - 18h
Mercredi - jeudi : 9h - 18h
Vendredi : 9h - 20h

EN DEHORS DES HORAIRES : ☎ **115**

Solidarité Femmes
Fédération Nationale

3919

appel anonyme et gratuit

du lundi au vendredi 9h-22h/samedi-dimanche : 9h-18h
jours fériés compris

3977

Appel anonyme et gratuit personnes âgées et adultes handicapés
lundi au vendredi de 9h à 19h

114

Signalement de violences par SMS

116006

Numéro d'aide aux victimes
7j/7 de 9h à 19h



STOP
aux violences
familiales

Ecouter • Aider • Orienter
GUIDE PRATIQUE À NÎMES

+ d'infos sur www.nimes.fr





Les violences conjugales sont l'un des fléaux de notre société. Parmi elles, celles faites aux femmes ne sont malheureusement pas des faits isolés. En France, une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Que ce soit du harcèlement, des violences sexuelles, conjugales, physiques, psychologiques, économiques (pas d'argent versé, rétention de papiers administratifs), mariage forcé, mutilations sexuelles... toutes ces violences sont punies par la loi. Ce guide est un outil conçu pour aider les victimes. Il permet à chacune d'elle d'identifier le professionnel compétent qui assurera sa prise en charge et son accompagnement tout au long de son parcours.

**NE RESTEZ PAS SEULE !
RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER
#NeRienLaisserPasser**

REFLEXE danger sans obligation de dépôt de plainte

 **115**
(7j/7 - 24h/24)

MISE À L' ABRI • appel gratuit

(Victime seule, avec ses enfants,
hébergement d'urgence, mise à disposition
d'un taxi, prise en charge alimentaire...)



**AUTRES NUMEROS
D'APPELS D'URGENCE
GRATUITS (24h/24-7j/7)**

- SOS (n° européen) : **112**
- POLICE : **17**
- SIGNALEMENT PAR SMS : **114**
- ENFANCE MALTRAITÉE : **119**
(n'apparaît sur aucun relevé de téléphone)



À QUI ME CONFIER ?

• **CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE (CCAS)**
• Accueil, orientation par les travailleurs sociaux
14 rue des Chassaintes à NIMES
☎ 04.66.76.84.84
8h - 12h / 13h30 - 17h

• **ASSOCIATION VIA FEMINA FAMA**
www.viafeminafama.com
et sur  
• Accompagnement des femmes dans leurs démarches (dépôt de plainte, avocat, médecin...)
• Propose des ateliers créatifs pour redonner confiance aux femmes victimes de violences
☎ 09.51.10.87.28
✉ viafeminafama@gmail.com
• Permanences
Mardi - jeudi : 9h30 - 12h
Autres jours : sur RDV

• **ASSOCIATION FRANCAISE DES CENTRES DE CONSULTATION CONJUGALES DU GARD (AFCCC DU GARD)**
Accompagnement des couples et des parents par ses conseillères conjugales et familiales
42 Bd Sergent Triaire à NIMES
☎ 04.66.29.40.65

• **CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF GARD)**
Accueil de jour-Prise en charge globale des victimes-Spécialisé dans l'accompagnement juridique, psychologique
www.cidff30.fr
et sur 
20 rue de Verdun à NIMES
☎ 04.66.38.10.70
✉ accueil@cidff30.fr
Lundi : 13h30 - 17h30
Mardi au jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

• **LE PLANNING FAMILIAL DU GARD**
www.planning-familial.org/fr/
le-planning-familial-du-gard-30
et sur     

Centre d'informations et d'accompagnement pour toutes les victimes de violences au sein du couple ou de la famille : harcèlements, mariages forcés, mutilations sexuelles...
Numéro vert anonyme & gratuit
☎ 08.00.08.11.11

Du lundi au samedi de 9h à 20h



JE M'ASSURE DE MES DROITS AUPRES D'UN AVOCAT : PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES

• **N° DE PERMANENCE DES AVOCATS DU BARREAU DE NIMES (7j/7)**
☎ 07.84.00.64.69

• **LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT**
www.cdad-gard.justice.fr

Consultation sur RDV uniquement

- Permanences du CIDFF :
tous les mardis : 9h-12h
- Permanences d'un avocat :
dernier mercredi du mois : 14h-16h30
- Permanences Droit des étrangers :
tous les mardis : 9h-12h

ESPACE DIDEROT
601 rue Nepper à NIMES
☎ 04.66.64.92.85 ou 04.66.23.73.90
✉ mjd-nimes@justice.fr

• **BUREAU AIDE AUX VICTIMES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NIMES**

- Permanences téléphoniques :
le mardi et le jeudi
- Permanences avec le juriste :
le mardi et le jeudi
8h30 - 12h / 13h30 - 16h
(convocation obligatoire)
☎ 04.66.76.48.81

• **ASSOCIATION GARDOISE D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES ET DE MEDIATIONS (AGAVIP Médiations.fr)**
www.agavipmediations.fr
Lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

- Permanence juridique, prise en charge sociale et psychologique des victimes
1 rue Raymond Marc à NIMES
☎ 04.66.29.18.38
✉ agavipmediations@orange.fr
- Médiation entre personnes victimes et personnes auteurs
✉ justicerestaurative30@orange.fr

• **CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF GARD)**
www.cidff30.fr
et sur 

Accueil de jour-Prise en charge globale des victimes-Spécialisé dans l'accompagnement juridique.
Permanences juridiques sur RDV uniquement
Tous les mardis : 9h-12h
☎ 04.66.38.10.70